

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025**  
**PROCES VERBAL PREPARATOIRE**

Les Commissions thématiques se sont réunies :

- 05/03/2024 Commission Ressources,

Le 14 mars 2025 à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (19) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS (arrivée à 19H38), C. MESTRES, C. NERZIC, Y. GUILLOU.

Absents représentés (7) : D. CADO par A. MARSILLE, C. HENNÉ à C. CIAPA, C. FLORIT par S. MIOSSEC, C. POULHALEC par Y. GUILLOU, C. KERYHUEL par V. PENNOBER, S. LANGLAIS par V. PRUVOST (jusqu'à 19H38), K. LE CARRE par S. LE SQUER.

Absent non représenté (0) :

Y. GUILLOU est nommé secrétaire de séance.

<i>Décompte des présences à l'ouverture de la séance</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	19	19 (+7)

Adoption du Procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

J. TALGORN, 1<sup>ère</sup> adjoint est nommé Président de séance à l'unanimité pour l'ensemble des points relatifs aux comptes administratifs et comptes de gestion de tous les budgets présentés. Ces éléments sont mis au vote en début de séance.

M. le Maire introduit la séance en soulignant le retour de l'assemblée dans la salle du Conseil Municipal en Mairie après la période 2020-2024 durant laquelle le conseil municipal se réunissait à la salle La Numéro 3. Il souligne ensuite la démarche autour de la prévention du cancer colorectal avec la campagne « Mars Bleu » puis s'exprime sur l'actualité liée au projet d'enregistrement de l'extension de la SCEA de Goulet, avec la déclaration ci-dessous.

« Depuis 2 semaines, chacun peut constater une agitation toute particulière autour de la consultation publique organisée par la Préfecture au sujet de la demande administrative d'enregistrement déposée par la SCEA de Goulet. Le Conseil municipal sera amené à donner son avis sur cette demande lors d'une prochaine séance d'ici la fin mars.

Je ne vais pas prendre la parole aujourd'hui pour préciser ma position personnelle sur cette demande. Je le ferai, comme tous les élus qui le souhaitent, lors du prochain Conseil municipal.

Je souhaite toutefois apporter quelques précisions sur des faits.

Je veux d'abord dénoncer une forme de pression qui est clairement mise sur les épaules du porteur de projet. Cette pression s'exprime par le nombre disproportionné de commentaires sur les divers réseaux plus ou moins sociaux et par les plus de 200 messages déposés sur les registres officiels de la consultation, notamment celui numérique. Une grande partie de ces messages ne portent pas sur le dossier en question mais sur l'agriculture en général. Par des mots parfois – trop souvent – agressifs et vindicatifs, ils remettent en question

*personnellement le porteur de projet. Aussi, je veux dire ma solidarité avec lui et son équipe et mon soutien face à ces messages qu'il ne peut recevoir que douloureusement.*

*Je regrette aussi la dégradation, même symbolique, d'un panneau d'entrée de notre bourg. Cette signalétique a du sens et n'a pas à être « peinturlurée »... Et je souhaite que la manifestation organisée devant la mairie, le 19 mars prochain, dont j'ai appris l'organisation par la presse, se déroule sereinement.*

*Au-delà de ces points, je ne mets pas en question – évidemment – la volonté de citoyens et d'associations de faire part de leur opposition au projet. Le débat sur notre modèle de développement, et sur l'agriculture notamment, est légitime tant qu'il reste dans le cadre des usages du vivre ensemble. Je suis reconnaissant aux citoyens engagés de jouer leur rôle de vigie auprès des élus et des autorités en général. Malheureusement en effet, les moyens des collectivités locales restent trop limités pour être attentif à tout.*

*Cela dit, je vais m'autoriser à rectifier certaines erreurs qui sont énoncées sur ce projet et apporter quelques informations supplémentaires.*

1. *Je lis que le projet de la SCEA de Goulet aurait été autorisé en « zone inconstructible du PLUi ». Évidemment, ce n'est pas le cas. Dans tous les secteurs du PLUi, il y a des possibilités de construction strictement encadrées. C'est par exemple vrai pour les équipements d'intérêt général. Le secteur AL dans lequel le projet s'inscrit, n'est pas « inconstructible » : cette zone est réservée prioritairement aux activités agricoles. Et donc aux équipements qui y contribuent directement, avec évidemment un encadrement très strict et l'avis de plusieurs commissions dédiées à ces enjeux (CDNPS et CDPENAF).*
2. *Je lis également que le porteur de projet n'aurait pas respecté ses précédentes autorisations d'urbanisme, que les autorités n'y font rien et qu'on ne peut donc pas lui faire confiance sur une nouvelle demande. La SCEA a déposé plusieurs permis ces 3 dernières années, y compris des modificatifs pour répondre aux prescriptions qui lui ont été demandés. Encore il y a un peu plus d'un mois, avec Josick Talgorn et les services, nous avons fait un point avec le porteur de projet sur les travaux autorisés sur le site, à sa demande. S'il y a bien des travaux qui ne correspondent pas aux permis toujours en cours de validité (car les travaux ne sont pas terminés), le porteur de projet s'est engagé à mettre en œuvre les correctifs qu'il faut. Et je précise que ces désordres restent tout à fait à la marge car ils portent sur les aspects visuels d'un des bâtiments. Ce qui n'empêche pas qu'il faut qu'il y soit remédié bien sûr.*
3. *Je lis que Riec-sur-Bélon serait dans une situation particulièrement critique car il y aurait « 4 fois plus de cochons que d'habitants ». D'abord, les chiffres donnés sur le site d'une des associations est faux. Une des exploitations citées n'a pas les 5400 animaux annoncés mais une autorisation pour 3174. Une autre n'est plus en activité et pouvait produire 2500 animaux. Ça fait donc près de 5000 animaux de moins que les 16000 mis en exergue. Et donc 3 porcs par habitants et non 4. C'est 2 par habitant en Bretagne, et si j'enlève les grandes villes où il n'y a évidemment pas de porcheries, ça donne ce même chiffre de 3 porcs par habitants. Donc il n'y a pas plus de porcs par habitants à Riec-sur-Bélon que dans la moyenne des communes bretonnes. Riec n'est donc pas plus « sur cochons » que les autres ! Et la demande d'extension n'y changera rien.*
4. *Je lis qu'il en va de la qualité de l'eau de nos rivières. C'est en effet une vraie question. Et avec les collègues de l'équipe municipale comme de Quimperlé Communauté, nous y travaillons d'arrache-pied. Pour nos habitants, pour nos ostréiculteurs, pour nos visiteurs... Toutefois, si l'agriculture et le nombre d'animaux étaient les seuls responsables de tous les maux de nos rivières, comment expliquer qu'avec beaucoup moins d'animaux qu'il y a 10 ou 20 ans, la qualité reste un sujet ? Alors même que les bâtiments, les équipements, les pratiques... ont évolué toujours dans le sens d'une*

*plus grande exigence. Je ne dis évidemment pas que la profession agricole n'a pas son rôle à jouer pour améliorer la qualité des eaux. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils font partie des acteurs sur lesquels la Préfecture demande d'agir dans le cadre de la ZAES. Mais les pointer du doigt comme seuls ou principaux responsables, c'est injuste.*

*Bref, je m'arrête là pour ce soir. Le Conseil municipal aura l'occasion d'en reparler dans quelques jours. Et de donner un avis. Je souhaite entre temps que la sérénité revienne, que le respect soit de mise, que les débats soient apaisés. Et qu'on ne mélange pas l'avis qui est sollicité sur une exploitation presque 2 fois plus petite que la moyenne bretonne et un débat plus général sur le modèle agricole breton. »*

## Ordre du jour

I. RESSOURCES - Comptes de gestion et administratifs 2024 et budgets 2025 (budget principal et budgets annexes) .....	4
II. RESSOURCES – Attribution AOT Restaurant du Bélon .....	7
III. RESSOURCES – Emplois saisonniers 2025.....	7
V. VIE LOCALE – Coopération pour l'organisation des journées de la guitare avec Quimperlé Communauté	8
VI. VIE LOCALE – Renouvellement de l'adhésion à l'association 4 Ass et Plus.....	9
VII. DIVERS – DECISIONS L 2122-22 : COMPTE-RENDU .....	9

## I. RESSOURCES - Comptes de gestion et administratifs 2024 et budgets 2025 (budget principal et budgets annexes)

L'ensemble des éléments des comptes administratifs et de gestion 2024 ainsi que du projet de budget 2025 sont détaillés dans la note ci-jointe.

Annexe n°1 : note de présentation des éléments budgétaires 2025

### 1 – Budget principal

#### a) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024

<i>M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes-administratifs et des comptes de gestions il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	19	19 (+6)

*\*Le pouvoir de C. FLORIT ne peut pas être comptabilisé, celui-ci étant attaché à M. le Maire.*

Adopté à l'unanimité

<i>Arrivée de S. LANGLAIS à 19H38, il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	20	20 (+6)

#### b) Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

#### c) Vote du taux des impositions locales

Adopté à l'unanimité

#### d) Budget 2025

Adopté à l'unanimité

### 2 – Budget annexe Ports

#### a) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024

<i>M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes-administratifs et des comptes de gestions il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	19	19 (+6)*

*\*Le pouvoir de C. FLORIT ne peut pas être comptabilisé, celui-ci étant attaché à M. le Maire.*

<i>Arrivée de S. LANGLAIS à 19H38, il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	20	20 (+6)

b) Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

c) Budget 2025

Adopté à l'unanimité

### 3 – Budget annexe Goulet Riec Coat Melen

a) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024

<i>M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes-administratifs et des comptes de gestions il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	19	19 (+6)*

\*Le pouvoir de C. FLORIT ne peut pas être comptabilisé, celui-ci étant attaché à M. le Maire.

<i>Arrivée de S. LANGLAIS à 19H38, il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	20	20 (+6)

b) Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

c) Budget 2025

Adopté à l'unanimité

### 4 – Budget annexe Lotissements

a) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024

<i>M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes-administratifs et des comptes de gestions il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	19	19 (+6)*

\*Le pouvoir de C. FLORIT ne peut pas être comptabilisé, celui-ci étant attaché à M. le Maire.

Adopté à l'unanimité

<i>Arrivée de S. LANGLAIS à 19H38, il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	20	20 (+6)

b) Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

c) Budget 2025

Adopté à l'unanimité

Remarques et commentaires :

*M. le Maire présente un diaporama qui reprend l'ensemble des données essentielles présentées dans les comptes administratifs, les comptes de gestion et les projets de budgets primitifs présentés ce jour et qui ont fait l'objet de diverses réunions, notamment la commission ressources du 5 mars dernier et d'une première version envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 février dernier en application de la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Il présente en premier lieu les comptes administratifs, en commençant par la commune, puis les ports, puis les mouillages et enfin le budget annexe lotissement. Sur ces deux derniers budgets il est espéré une clôture cette année 2025, l'un pour fusion avec le budget ports et le second pour la fin des travaux d'aménagement du lotissement de Coat-Pin.*

*Après avoir constaté la sortie de M. le Maire de la salle, J. TALGORN, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence et fait voter les comptes de gestion et les comptes administratifs 2024 pour l'ensemble des budgets.*

*Au retour de M. le Maire dans la salle, celui-ci reprend la parole et continue sa présentation à l'aide du diaporama. Il présente dans le détail les évolutions entre le budget principal 2024 et le projet de budget principal 2025. Un zoom est effectué sur la fiscalité de la commune et il rappelle que la fiscalité reste en 2025 toujours inférieure à la moyenne des communes de même strate et des produits par habitant moins élevé que la moyenne. Il précise que les recettes fiscales représentent 55% des recettes réelles de la commune sur la section de fonctionnement.*

*Sur la partie investissement, M. le Maire présente notamment une liste des investissements principaux prévus au budget de l'année 2025.*

*Après avoir présenté les éléments concernant le budget principal, M. le Maire présente successivement les budgets 2025 pour les ports, le budget mouillage et le budget lotissement.*

*Ensuite, M. le Maire propose de mettre en avant un exercice de prospective financière pour donner de la visibilité à moyen terme (2031). L'objectif est d'évaluer les charges et produits de fonctionnement et en conséquence d'évaluer les capacités de la commune à réaliser des investissements structurants. Prospective réalisée sans levier fiscal avec un volume d'investissement annuel de base de l'ordre de 600 000€/an. La prospective présentée se construit autour de deux hypothèses : l'une n'incluant qu'une enveloppe de voirie de 1,5 million d'euros, la seconde reprenant ce chiffre et ajoutant 1,5 million d'euros sur les écoles.*

Annexe n°1-Note budgétaire 2025

## II. RESSOURCES – Attribution AOT Restaurant du Bélon

M. le Maire expose que par délibération du 30 septembre 2024, le conseil municipal a lancé une procédure de publicité pour l'attribution d'un nouveau titre d'occupation du domaine public maritime au port du Bélon arrivant à échéance en date du 15 mars 2025.

Un cahier des charges avait été réalisé à cette occasion et le dossier de candidature a été publié et a été accessible en ligne sur la période du 6 décembre 2024 au 31 janvier 2025. Une parution presse a été réalisée fin décembre.

Au terme de la période d'appel à candidature, un seul dossier a été déposé. Ce dossier, déposé par les titulaires de l'AOT précédente a été analysé par les services, complété en date du 18 février. Le candidat a été reçu à la phase des auditions en date du 5 mars 2025 pour faire état de son projet.

Il est précisé que la convention est prévue pour une durée de 10 ans du 16 mars 2025 au 15 mars 2035. Que la redevance annuelle est fixée à la somme de 23 135€ TTC pour l'année 2025 et que celle-ci évolue annuellement conformément à l'article 12 de la convention d'AOT fournie en annexe.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la candidature présentée par M. NOBLET Yvan, d'approuver la convention d'AOT proposée en annexe et d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté portant convention d'AOT.

*Annexe n°2-Projet convention AOT*

Remarques et commentaires :

*C. CIAPA demande si la mairie dispose d'autres AOT de ce type sur son territoire ? M. le Maire expose que c'est le cas de l'ensemble des mouillages sur les budgets ports par exemple. Il s'agit d'AOT plus légères, mais le cadre juridique est similaire.*

Adopté à l'unanimité.

## III. RESSOURCES – Emplois saisonniers 2025

M. le Maire expose que la période estivale entraîne un regain d'activité sur plusieurs services municipaux. Les activités autour des espaces verts augmentent sur la période de Mai à fin Août. Ce constat est partagé sur les ports où l'activité saisonnière est forte tout particulièrement de mi-juin à septembre. En outre, la politique communale en matière d'animation jeunesse à destination des adolescents Riécois nécessite également un renforcement saisonnier afin de permettre la réalisation d'activités variées.

En cela, il est proposé de créer 4 postes temporaires pour pourvoir à l'activité saisonnière :

- Deux postes d'adjoint technique territoriaux à temps complet du 05/05/2025 au 29/08/2025, pour faire face à l'accroissement de l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet du 02/06/2025 au 19/09/2025, pour faire face à l'accroissement de l'activité portuaire saisonnière.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet du 01/07/2025 au 31/08/2025 pour permettre la réalisation des activités jeunesse saisonnière.

Le Conseil municipal est invité à créer les postes temporaires exposés ci-dessus au titre de l'accroissement d'activité estivale 2025.

Adopté à l'unanimité

#### IV. AMENAGEMENT – Renouvellement du lancement appel d'offre marché de voirie pluriannuel

M. le Maire expose que par délibération n°202402-V du 15 mars 2024, il avait été prévu le lancement d'un appel d'offre pour le marché de voirie pluriannuel. Ce marché n'a cependant pas été lancé sur l'année 2024 faute de temps pour le montage des pièces de l'appel d'offre. Le dossier est présentement achevé et est prêt pour la consultation des entreprises. Toutefois, les seuils minimum et maximum ont été revus. Ainsi il est nécessaire de valider cette modification avant le dépôt du dossier pour consultation.

Les dépenses de voiries étant des dépenses obligatoires des communes et nécessaires pour assurer les mobilités de tous, il est envisagé les valeurs suivantes :

- Minimum (3 années) : 270 000€ HT
- Maximum (3 années) : 960 000€ HT

Pour l'année complémentaire :

- Minimum sur l'année complémentaire : 90 000€ HT
- Maximum sur l'année complémentaire : 320 000€ HT

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération n°202402-V du 15 mars 2024 et d'autoriser le Maire à lancer une consultation publique sous forme d'un accord cadre dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

#### V. VIE LOCALE – Coopération pour l'organisation des journées de la guitare avec Quimperlé Communauté

Aude MARSILLE présente le fait que le Conservatoire de Quimperlé Communauté organise depuis plusieurs années les journées de la guitare, mêlant masterclass (30 places disponibles) et concerts d'artistes renommés.

Pour cette édition 2025, au-delà de l'utilisation de la Numéro 3 à titre gracieux, une coopération renforcée est envisagée entre le conservatoire de Quimperlé Communauté et la commune, avec la participation financière de cette dernière pour contribuer au règlement des cachets artistiques.

Pour la programmation du prochain festival prévu du 6 au 7 avril à la Numéro 3 une contribution à hauteur de 3 000€ est ainsi attendue de la commune de Riec-sur-Bélon.

**Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :**

- **D'inscrire ce festival dans la cadre de la programmation culturelle de la commune,**
- **De valider le principe de contribution financière évoqué avec Quimperlé Communauté,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de co-production fixant les modalités de la coopération.**

*Annexe n°3-Convention journée de la guitare.*

Adopté à l'unanimité

## VI. VIE LOCALE – Renouveau de l'adhésion à l'association 4 Ass et Plus

Aude MARSILLE expose que par délibération du 17 Mars 2023, la commune a adhéré pour une période d'une année à l'association 4 Ass et Plus. Cette adhésion a été renouvelée par délibération du Conseil municipal du 14 mai 2024 de nouveau pour une période d'une année. Créée en 1993, l'association 4 ASS' et Plus œuvre pour la mise en réseau des structures de diffusion du Spectacle Vivant et des Musiques Actuelles sur les territoires de Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté. Elle est composée de cinq structures culturelles pluridisciplinaires :

- Le CAC à Concarneau,
- Le Centre Culturel de Rosporden,
- Le Manoir de Kernault / EPCC Chemins du Patrimoine en Finistère à Mellac,
- La MJC La Marelle à Scaër,
- La MJC Le Sterenn de Trégunc.

Dans le respect des projets spécifiques de chaque membre, le réseau a notamment pour finalité de :

- › Développer l'accès au spectacle et aux pratiques musicales et favoriser la circulation des œuvres et des publics,
- › Soutenir la création et la diffusion du Spectacle Vivant et des Musiques Actuelles,
- › Favoriser la mise en réseau et la solidarité entre les structures membres,

L'adhésion 2024 a permis notamment d'assurer la bonne gestion de la partie technique pour le concert de Titi Robin, de disposer d'un document technique pour la salle Numéro 3 et d'obtenir un relai technique pour la programmation culturelle de l'année 2025. Par ailleurs, cela a également permis de construire des partenariats avec plusieurs compagnies pour programmer des spectacles à plus ou moins longue échéance.

Après deux années d'adhésion, la commune, en lien avec son statut d'entrepreneur du spectacle, dispose du statut de coproducteur du réseau 4Ass et Plus. L'adhésion annuelle est portée à 2 550€ (30€ adhésion personne morale, 1000€ de co-production, et 1520€ pour le fonctionnement du réseau).

Il est ainsi proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion pour l'année 2025 au réseau pour la somme de 2 550€.

Remarques et commentaires :

C. CIAPA demande si la programmation de la commune est diffusée dans le book et la programmation du réseau 4Ass et Plus. A. MARSILLE confirme que cela est bien le cas.

Adopté à l'unanimité

## VII. DIVERS – DECISIONS L 2122-22 : COMPTE-RENDU

Le 17/01/2025

Passe et signe avec Gilles et Kergann Le Cornec deux contrats GUSO dans le cadre des nuits de la lecture 2025 pour un montant de 4163 € HT et une durée d'un an.

*Le 12/02/2025*

Passe et signe un contrat avec la société ALCYON pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux pour un coût de 4 549,10€ HT et une durée d'un an renouvelable pour une durée totale maximale de 4 années.

*Le 12/02/2025*

Passe et signe un contrat avec la SOCOTEC pour la vérification périodique des appareils et accessoires de levage et des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 4 années pour un montant annuel de 500€ HT.

*Le 12/02/2025*

Passe et signe un contrat avec la SOCOTEC pour la vérification périodique de sécurité des installations gaz de la salle des fêtes, de la polyvalente et du restaurant scolaire. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 4 années pour un montant annuel de 400€ HT.

*Le 12/02/2025*

Passe et signe un contrat avec la société APAVE pour la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles et les accueils collectif d'enfants de moins de 6 ans. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 4 années pour un montant annuel de 2 300€ HT.

*Le 12/02/2025*

Passe et signe un contrat avec la société APAVE pour la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles et les accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 4 années pour un montant annuel de 3 540€ HT.

*Annexe n°4 : les déclarations d'intention d'aliéner période de février 2025*

*Annexe n°5 : PC, DP et CU de février 2025*

Séance levée à 19H55.

*Le Maire, S. MOSSEC*  


*Le Secrétaire, Y. GUILLOU*  
